



ÉCHANGE DE DEUX CHEMINS RURAUX A SAINT-MARTIN-DU-VIVIER



La Commune de Saint-Martin-du-Vivier informe ses habitants, qu'un dossier concernant l'échange de deux chemins ruraux situés dans la forêt Avenue de la Hétraie, est mis à disposition en mairie

à compter du vendredi 7 novembre 2025

Ce dossier comprend notamment :

- **les plans des parcelles cadastrées concernées à savoir :**
 - Chemin rural n°9 d'une superficie de 1 824 m², patrimoine de la Commune, devenu au fil du temps invisible et impraticable
 - Chemin menant au bassin d'orage d'une superficie de 763 m², appartenant à Monsieur DALLONGEVILLE et Madame SAMSON.
- **Les plans de divisions réalisés par Geodis le 23 janvier 2025**
- **Le procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites**

Un registre est également mis en place pour recueillir les observations des habitants pendant une durée d'un mois avant la délibération du conseil municipal finalisant cet échange.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'article L161-10-2 du Code rural et de la pêche maritime, garantissant la continuité et la qualité environnementale du chemin rural modifié.

Il est précisé qu'aucune soulte n'est due selon l'accord des deux parties.

Les habitants sont invités à consulter ce dossier et à inscrire leurs observations dans le registre dédié durant la période de mise à disposition.